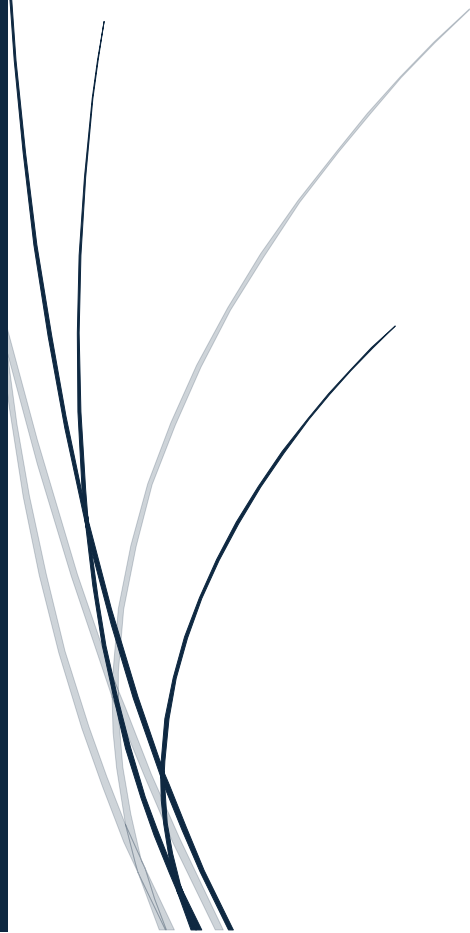


27/10/2025

PIECES COMPLEMENTAIRES

Projet photovoltaïque

- Avignonet-Lauragais -



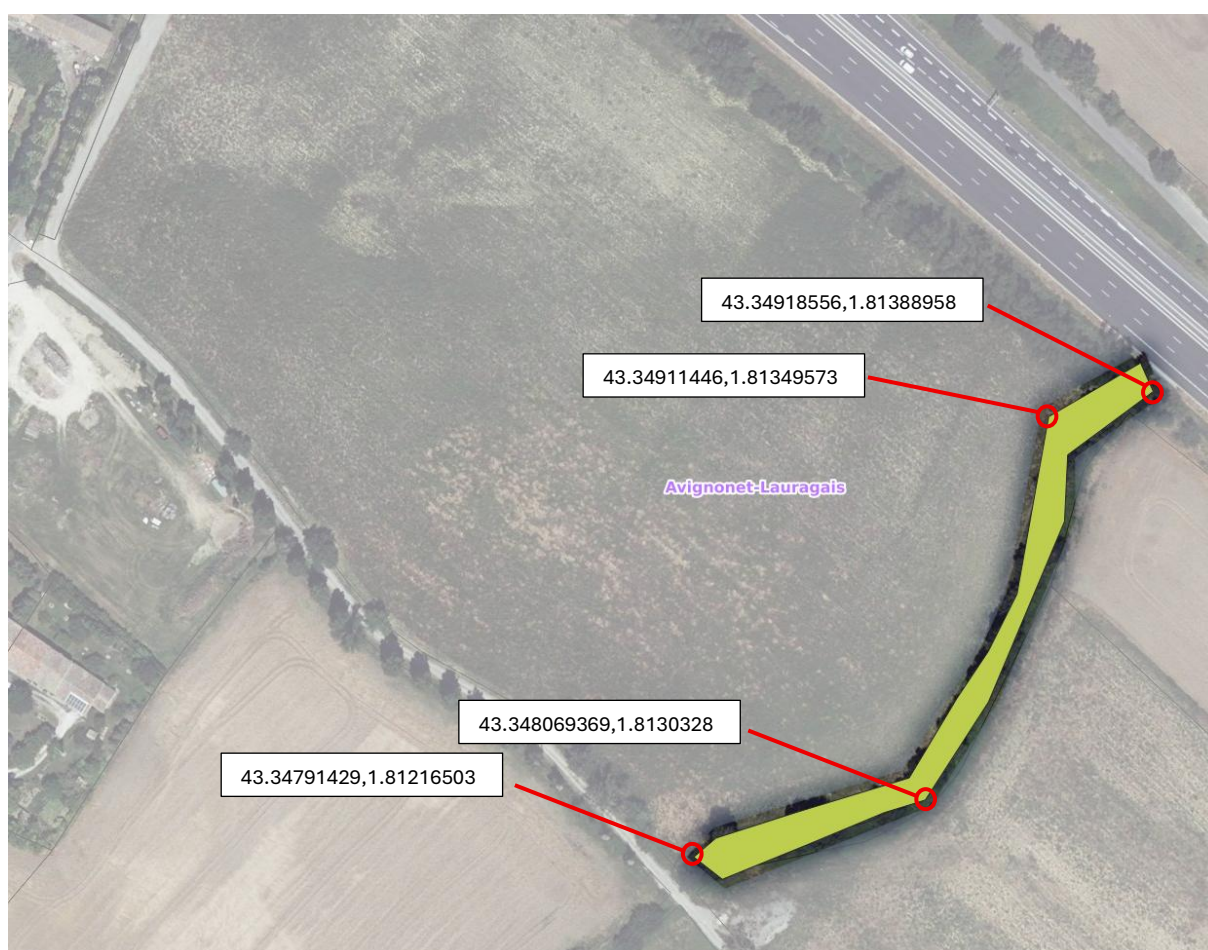
Eglantine Rousson
OneMW

Description de la zone humide

Localisation : la zone humide concernée par notre projet se situe au sud de celui-ci. Sa géolocalisation plus précise est disponible ci-dessous et est tirée du Système d'information sur l'eau du Bassin Adour-Garonne

Libellé : Ripisylve du Fresquel de Montferrand à Baraigne

Classification des habitats européens élaboré dans le cadre du programme CORINE (Coordination of Information on the Environment) : 37.31 – Prairies à Molinie et communautés associées



Compatibilité avec le projet

Absence de travaux de terrassement

La topographie du terrain présente des caractéristiques particulièrement favorables à la mise en œuvre du projet. En effet, l'installation ne nécessitera pas de travaux de terrassement ni de décapages préalables. Cette compatibilité naturelle avec le projet constitue un atout majeur, car elle limite grandement l'impact environnemental lié aux mouvements de terre.

Fondations des structures photovoltaïques

Dans une logique de limiter les surfaces de fondations et l'utilisation de béton, le projet de la centrale d'Ajustou utilisera des fondations en pieux battus si le contexte géotechnique le permet. Ce type de fondations permettent de limiter la surface d'impact sur les sols, puisqu'elle se limite alors uniquement à la surface de chaque pieux (100mmx50mm en général). Chaque pieux est vibro-battu dans le sol, sans ajout de matériau supplémentaire.

Clôtures et pistes

Les clôtures seront installées sans base linéaire maçonnée, afin d'éviter toute bétonisation du sol. Cette approche permet de préserver la perméabilité naturelle du terrain et de limiter l'impact environnemental des aménagements.

Les poteaux seront directement ancrés dans le sol, garantissant la stabilité de la clôture tout en favorisant une meilleure intégration paysagère et une réversibilité des installations.

Par ailleurs, il n'est prévu que très peu de pistes sur le site : une unique plateforme sera aménagée au nord-ouest de la parcelle afin de permettre la livraison et l'accès au poste de transformation. Cette zone d'accès sera située à environ 230 mètres de la zone humide identifiée, de manière à préserver au maximum les milieux naturels sensibles.

Espacement entre les modules

Une installation photovoltaïque au sol, bien que constituée de panneaux solaires, n'entrave pas significativement l'écoulement de l'eau de pluie. En effet, la conception de ces installations prévoit un espacement d'environ 2 cm entre chaque module. Cet espacement, situé au niveau du pilier, est non-étanche.

Cet espace permet à l'eau de s'infiltrer verticalement à travers la structure et de s'écouler naturellement vers le sol, minimisant ainsi les risques de stagnation ou de ruissellement excessif.

De plus, l'inclinaison des trackers favorise le drainage de l'eau, contribue à un écoulement efficace et limite l'impact sur le cycle hydrologique local.

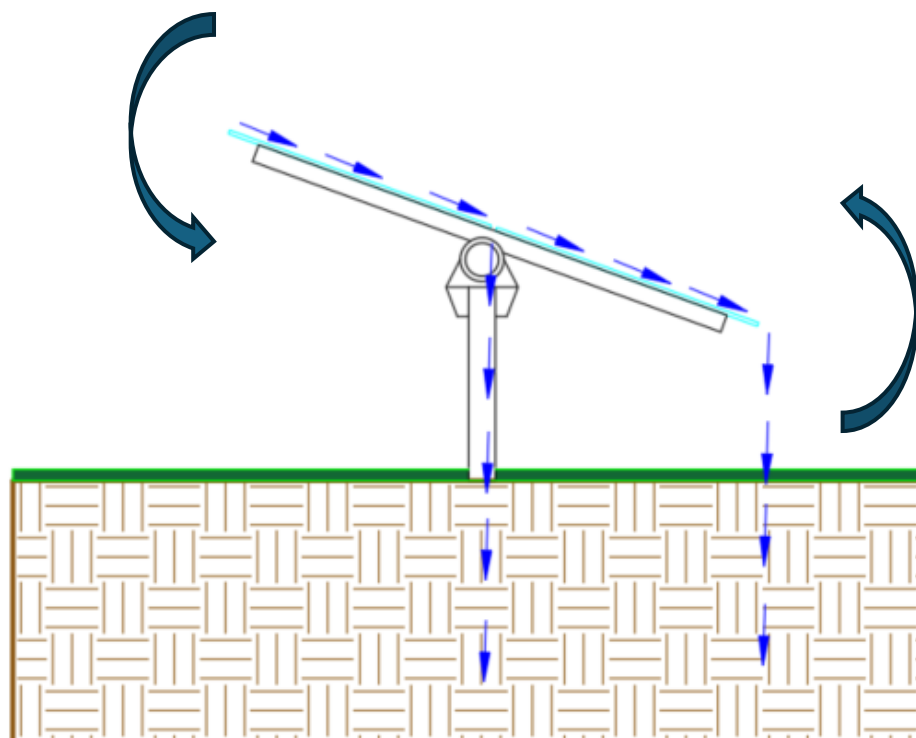


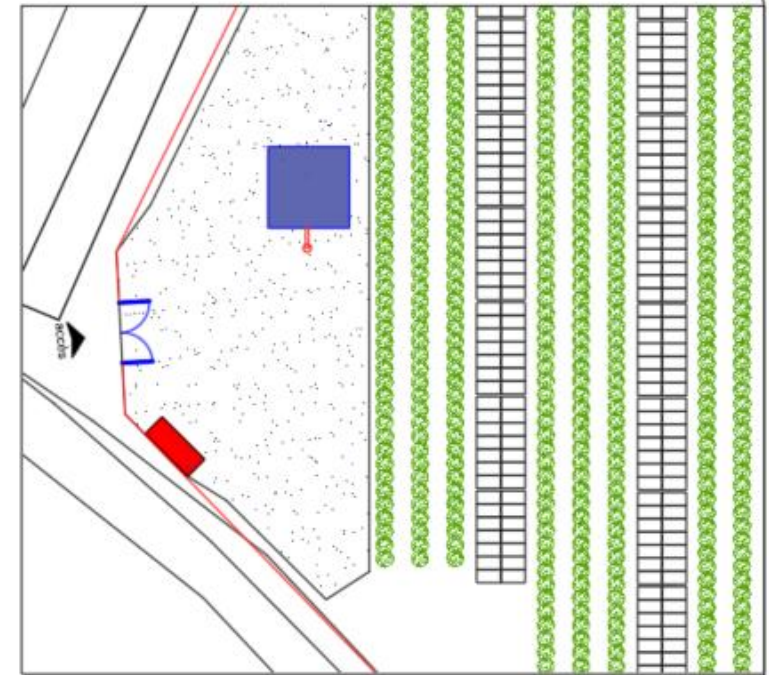
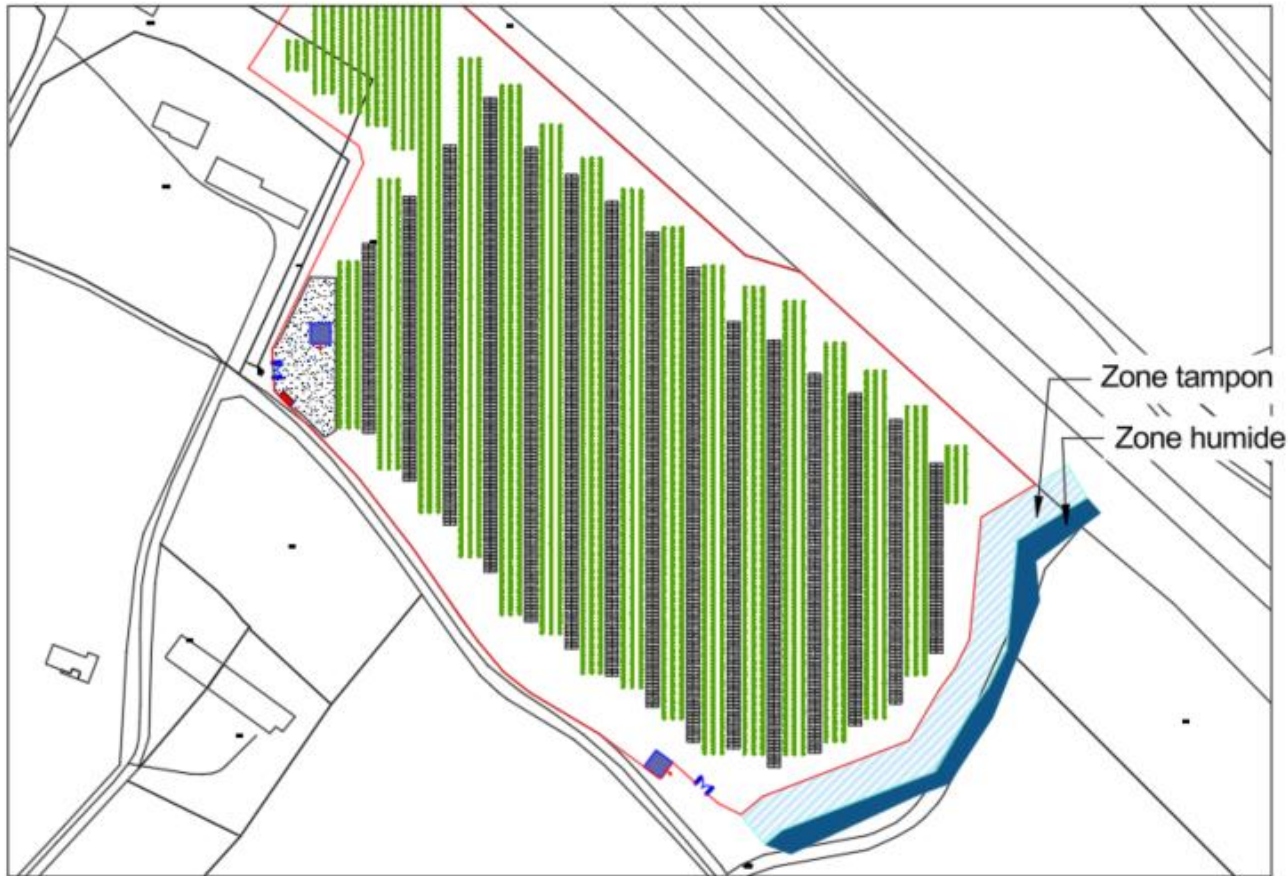
Schéma de principe de l'écoulement des eaux

Mesures mises en œuvre

Pour garantir la préservation de la zone humide, plusieurs mesures seront mises en place :

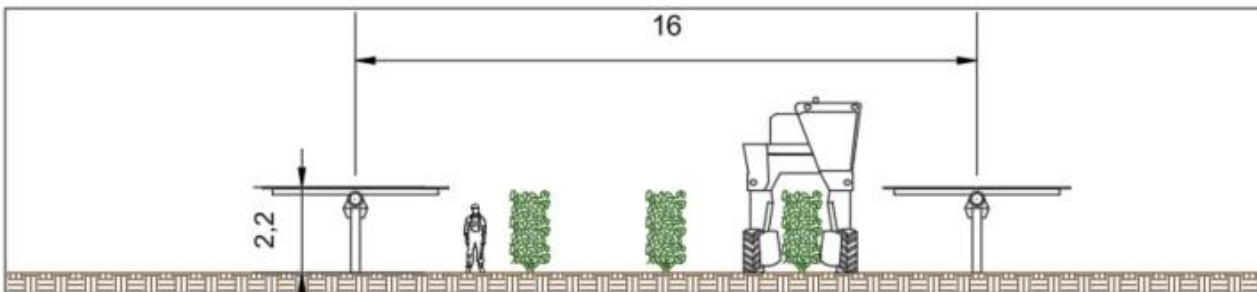
- Une **zone tampon de 15 mètres** sera strictement respectée autour de celle-ci, afin de limiter tout risque d'impact direct lié aux travaux ou au fonctionnement futur de l'installation (Voir plan d'implantation modifié).
- Le premier plan a été modifié afin de **retirer la plateforme** initialement prévue. Ainsi, aucune plateforme ni aménagement lourd ne sera réalisé à proximité de la zone humide, de manière à éviter toute perturbation hydrologique ou mécanique susceptible d'altérer l'équilibre naturel du site. Cette modification vise à préserver l'intégrité écologique de la zone et à limiter les impacts sur son fonctionnement hydrologique.
- **La zone tampon sera maintenue enherbée et non imperméabilisée**, favorisant ainsi l'infiltration naturelle de l'eau et la continuité écologique. Cette zone tampon sera également préservée du roulage de tout engin mécanique agricole. Cette mesure améliorera les conditions écologiques de la zone humide.
- La **petite butte située entre l'espace du projet et la zone humide sera conservée** en l'état, car elle joue probablement un rôle de barrière écologique naturelle, contribuant à la protection physique et biologique de la zone humide en limitant les transferts de ruissellement et en servant de refuge pour la petite faune.

En conclusion, au regard de la nature du projet et des mesures de précaution mises en œuvre, il est estimé que **le projet ne portera pas atteinte à la zone**. Le projet propose même des mesures qui **amélioreront les conditions écologiques de la zone humide** par rapport à un usage usuel agricole. Les aménagements ont été conçus de manière à limiter au maximum l'emprise au sol et à préserver les équilibres hydrologiques et écologiques du site. La mise en place d'une zone tampon, l'absence de plateformes ou de bétonisation à proximité, le maintien d'espaces enherbés et la conservation de la butte naturelle assurent une protection efficace de la zone humide et de ses fonctionnalités. Ainsi, le projet s'inscrit dans une démarche respectueuse de l'environnement et compatible avec la préservation durable de ce milieu sensible.



LEGENDE:

- Plantation olivier
- Tracker Agrivoltaïque
- Cloture
- Portail
- chemin périphérique perméable
- Poste de livraison
- Citerne souple incendie



REV	DESCRIPTION	DATE
B	deuxième version	27/10/2025
REV	DESCRIPTION	DATE

NOTES

NOM DU PROJET:
Avignonnais Lauragais

CLIENT

TITRE PAGE
Plan de masse

DESSINÉ PAR:
MLG

VERIFIÉ PAR:
-

APPROUVÉ PAR:
-

DATE:
27/10/2025



PROJET NO:
-

ÉCHELLE:
MULTI

FORMAT:
A3

DESSIN NO:
-

PAGE:
1 OF 1

REVISION:
B

